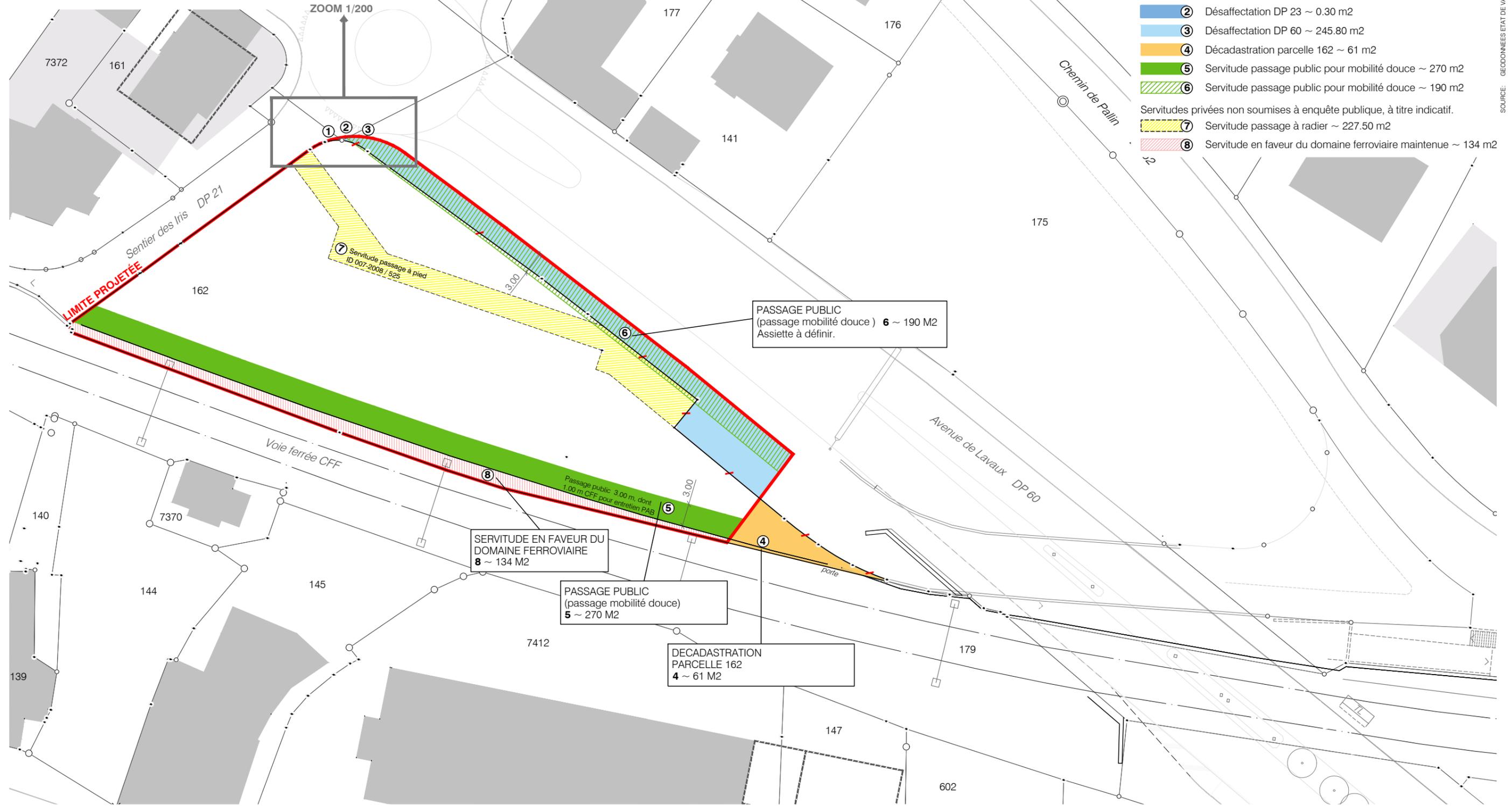


ZOOM 1/200



LÉGENDE

BIEN-FONDS N° 162\_MUTATIONS

**SURFACE ACTUELLE DU BIEN-FONDS N°162 : 2'230 M2**

**SURFACE FUTURE DU BIEN-FONDS N°162 : 2'415 M2**

- Nouvelle limite du bien-fonds, du plateau des Iris et du futur Plan d'Affectation Communal
- - - Limite du bien-fonds supprimée

TABLEAU DES EMPRISES

- ① Désaffectation DP 21 ~ 0.35 m2
  - ② Désaffectation DP 23 ~ 0.30 m2
  - ③ Désaffectation DP 60 ~ 245.80 m2
  - ④ Décadastration parcelle 162 ~ 61 m2
  - ⑤ Servitude passage public pour mobilité douce ~ 270 m2
  - ⑥ Servitude passage public pour mobilité douce ~ 190 m2
- Servitudes privées non soumises à enquête publique, à titre indicatif.
- ⑦ Servitude passage à radier ~ 227.50 m2
  - ⑧ Servitude en faveur du domaine ferroviaire maintenue ~ 134 m2

PLAN DRESSE POUR MISE A L'ENQUETE PUBLIC PA "CLAIRE-FONTAINE II"

**Plan 1**

Plan d'ensemble

Géodonnées © Etat de Vaud  
 Mensuration cadastrale  
 Date d'émission: 26.04.2024

Bureau technique  
 CADASTRE-SIT  
 Système d'information du territoire

1:300

Légende :

- Désaffectation DP 21 ~ 0,35m<sup>2</sup>
- Désaffectation DP 23 ~ 0,30m<sup>2</sup>
- Désaffectation DP 60 ~ 245,80m<sup>2</sup>
- Décadastration parcelle 162 ~ 61m<sup>2</sup>
- Servitude passage public pour mobilité douce ~ 270m<sup>2</sup>
- Servitude passage public pour mobilité douce ~ 190m<sup>2</sup>
- Nouvelle Limite du bien-fonds, du plateau des Iris et du futur Plan d'Affectation Communal
- Limite du bien-fonds supprimée

Propriétaires : Parcelle 162 : Caisse de Pensions de l'État de Vaud, Lausanne  
 DP 21 : Domaine public communal  
 DP 23 : Domaine public communal  
 DP 60 : Domaine public communal

Déposé à l'enquête publique  
 à la Direction des Travaux et des Services Industriels

du au  
 Au nom de la Municipalité :

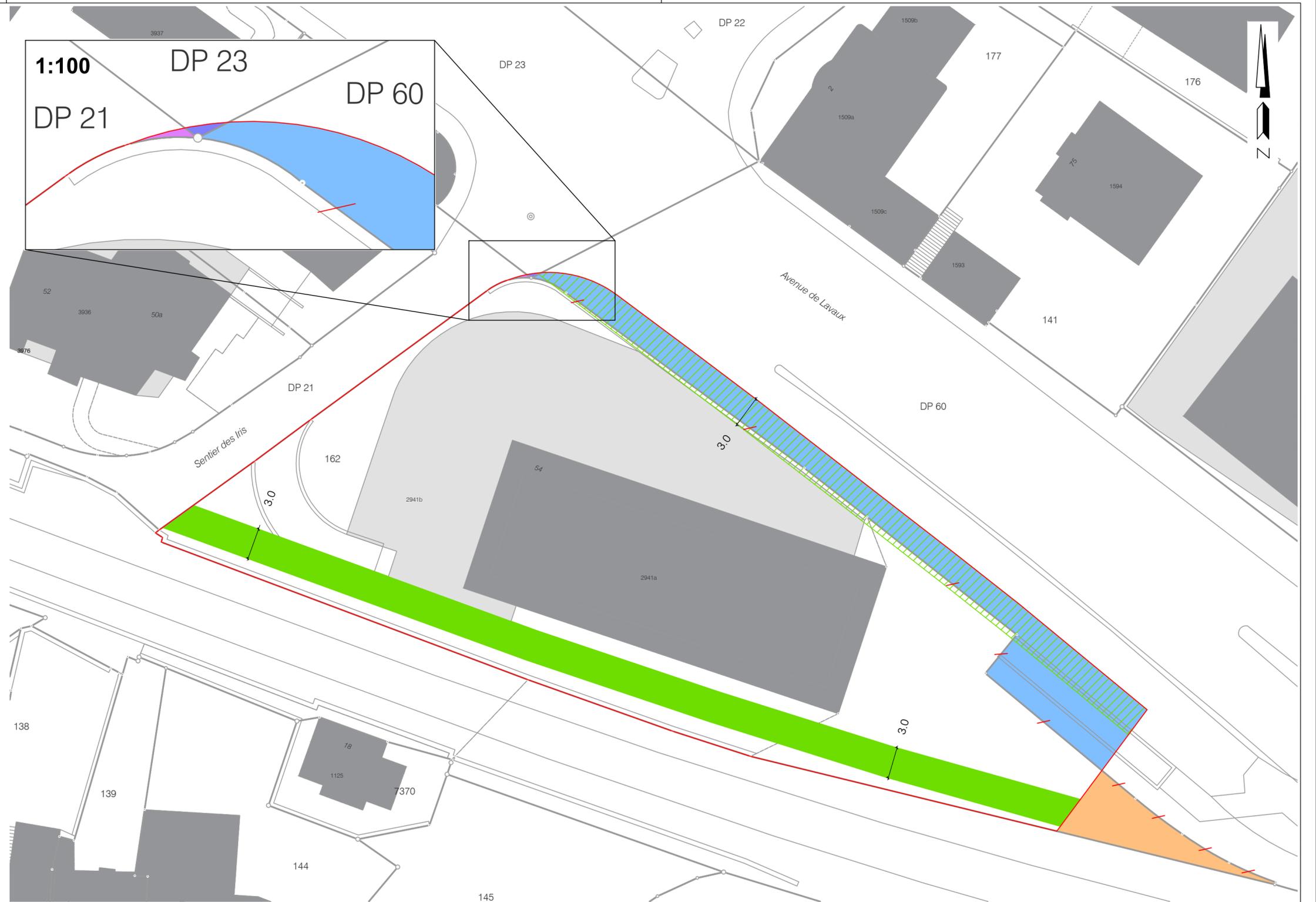
Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner



PLAN DRESSE POUR MISE A L'ENQUETE PUBLIC PA "CLAIRE-FONTAINE II"

# Plan 2

Désaffectation partielle du domaine public communal (DP 21, 23 et 60) et rétrocession à la parcelle 162

**Géodonnées © Etat de Vaud**  
 Mensuration cadastrale  
 Date d'émission: 26.04.2024

Bureau technique  
**CADASTRE-SIT**  
 Système d'information du territoire

1:300

**Légende :**

- Désaffectation DP 21 ~ 0,35m<sup>2</sup>
- Désaffectation DP 23 ~ 0,30m<sup>2</sup>
- Désaffectation DP 60 ~ 245,80m<sup>2</sup>
- Nouvelle Limite du bien-fonds, du plateau des Iris et du futur Plan d'Affectation Communal
- Limite du bien-fonds supprimée

**Propriétaires :** Parcelle 162 : Caisse de Pensions de l'État de Vaud, Lausanne  
 DP 21 : Domaine public communal  
 DP 23 : Domaine public communal  
 DP 60 : Domaine public communal

**Aucune servitude n'est touchée**

Déposé à l'enquête publique  
 à la Direction des Travaux et des Services Industriels  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  Le secrétaire : \_\_\_\_\_  
 G. Reichen Ph. Steiner



PLAN DRESSE POUR MISE A L'ENQUETE PUBLIC PA "CLAIRE-FONTAINE II"

# Plan 3

Décastration partielle de la parcelle 162 et rétrocession au domaine public communal (DP 60)

Géodonnées © Etat de Vaud  
Mensuration cadastrale  
Date d'émission: 26.04.2024

Bureau technique  
CADASTRE-SIT  
Système d'information du territoire

1:300

Légende :

- Décastration parcelle 162 ~ 61m<sup>2</sup>
- Nouvelle Limite du bien-fonds, du plateau des Iris et du futur Plan d'Affectation Communal
- Limite du bien-fonds supprimée

Propriétaires : Parcelle 162 : Caisse de Pensions de l'État de Vaud, Lausanne  
DP 60 : Domaine public communal

Aucune servitude n'est touchée

Déposé à l'enquête publique  
à la Direction des Travaux et des Services Industriels

du au  
Au nom de la Municipalité :

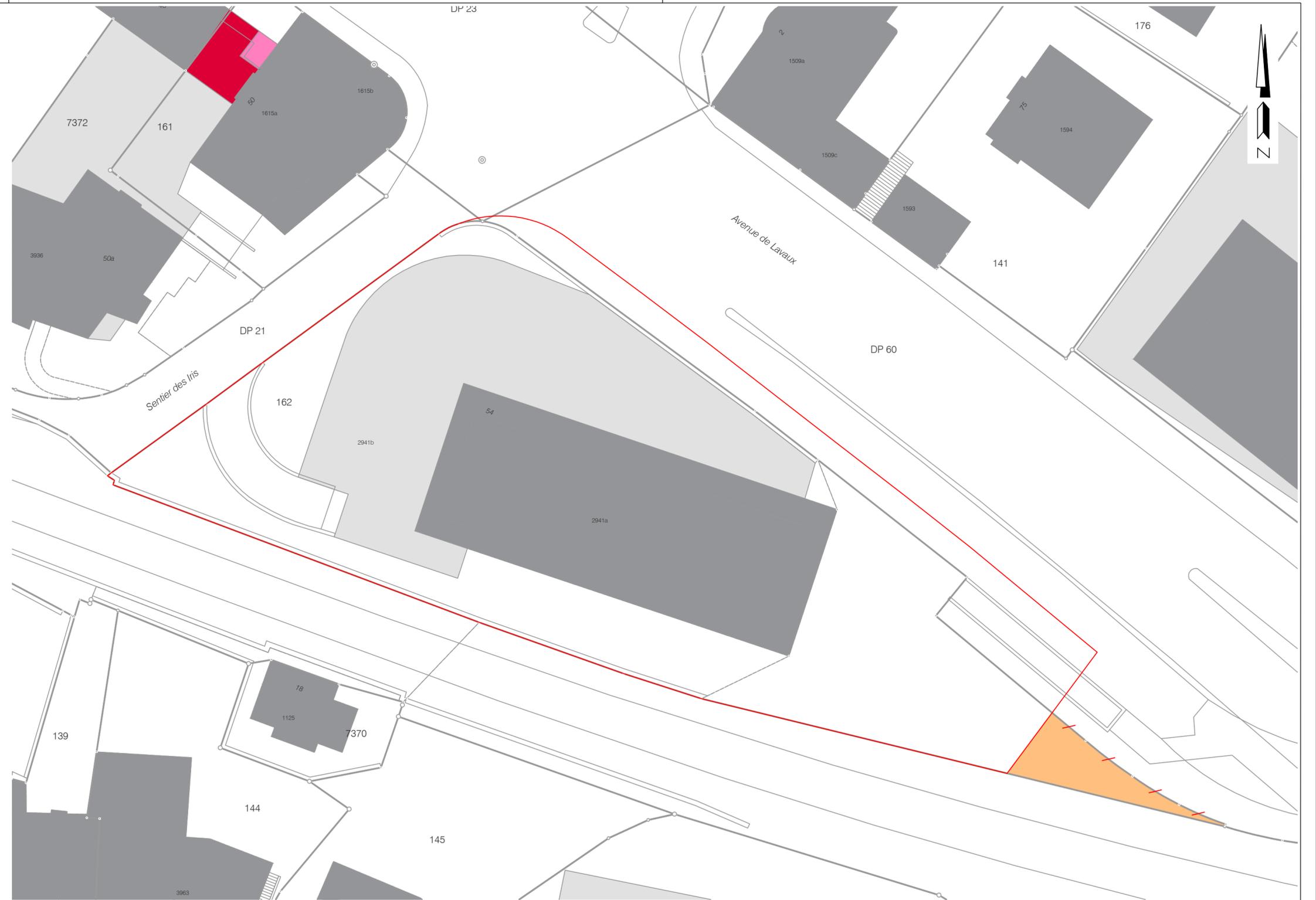
Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner



PLAN DRESSE POUR MISE A L'ENQUETE PUBLIC PA "CLAIRE-FONTAINE II"

# Plan 4

Servitude de passage public pour mobilité douce (parcelle 162)

Géodonnées © Etat de Vaud  
Mensuration cadastrale  
Date d'émission: 26.04.2024

Bureau technique  
CADASTRE-SIT  
Système d'information du territoire

1:300

Légende :

- Servitude passage public pour mobilité douce ~ 270m2
- Servitude passage public pour mobilité douce ~ 190m2
- Nouvelle Limite du bien-fonds, du plateau des Iris et du futur Plan d'Affectation Communal
- Limite du bien-fonds supprimée

Propriétaire : Parcelle 162 : Caisse de Pensions de l'État de Vaud, Lausanne

**Aucune servitude n'est touchée**

Déposé à l'enquête publique  
à la Direction des Travaux et des Services Industriels

du au  
Au nom de la Municipalité :

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

